

## Comptes 2023

### Compte de résultats

Mieux que prévu et cela devient un peu la règle. Le compte de résultats 2023 (fonctionnement) boucle ainsi avec un montant positif de CHF 390'297.-, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 381'040.-. C'est bien l'augmentation des revenus (+ CHF 965'583.-), plus conséquente que l'augmentation des charges (+ CHF 194'246.-), qui explique ce résultat. Pour comprendre ces écarts, il convient avant tout de rappeler que l'élaboration du budget se fait sans connaître les chiffres de l'exercice précédent, qui n'est pas clos. Le travail a lieu un peu à l'aveugle. L'impact de ce décalage s'avère relativement important dans certaines positions.

Cela dit, trois raisons expliquent principalement cette clôture dans les chiffres noirs :

- > Avant tout le produit des impôts communaux spéciaux, en hausse de CHF 390'748.- par rapport au budget : le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values et de l'impôt sur les mutations indique ainsi que les transactions immobilières restent relativement soutenues. Ce résultat confirme la tendance observée depuis 3 ans. Le budget 2024 a été adapté en conséquence.
- > L'augmentation de CHF 161'858.- du produit des impôts ordinaires : plus modeste, cette progression est due au solde d'impôt des années précédentes.
- > La comptabilisation de certains amortissements a encore varié de manière plus ou moins sensible, à la hausse comme à la baisse, selon les positions. Cela a été une des grandes difficultés du passage à MCH2.

Concernant les charges :

- > Globalement les dépenses liées, que l'on nous annonce quasi systématiquement à la hausse pour inscription au budget, s'avèrent inférieures au bouclement. C'est de bonne guerre.
- > Sur les six dicastères autres que celui des finances, cinq bouclent avec des charges inférieures au budget - le dicastère des routes est celui qui s'en sort moins bien - et pour cinq d'entre eux également, des revenus supérieurs au budget.
- > Le montant des traitements et jetons de présence des conseillers communaux prévus à hauteur de CHF 60'000.- atteint finalement CHF 97'600.-, mais reste identique au montant de 2022. Les séances liées aux chantiers ont à nouveau fortement mobilisé les élus.
- > Au dicastère de la formation, à noter des frais de conciergerie relativement conséquents en raison du chantier de la nouvelle école. Dans un autre registre, il convient de mentionner ici les revenus remarquables du marché de Noël et des lotos.
- > Prévoyance sociale : comme déjà annoncé, les subventions aux crèches et garderies, comme celles pour l'accueil familial, sont en constante augmentation ; l'adaptation a été faite au budget 2024. Les mesures en faveur des seniors constituent une nouvelle tâche plus coûteuse qu'estimée.
- > La hausse des tarifs de l'électricité n'avait pas pu être totalement intégrée au budget.
- > Les charges du dicastère des routes communales et donc de l'édilité s'écartent du budget avec un dépassement de près de CHF 80'000.- (+ 18,4 %). Ces mêmes charges augmentent de 26 % par rapport aux comptes 2022. Un effort dans la tenue du budget de ce dicastère a été demandé.

Selon la nouvelle législation sur les finances communales, la publication des comptes annuels inclut dorénavant l'annexe aux comptes : celle-ci fournit toute une série de données financières, de tableaux (provisions, participations, garanties, immobilisations) et d'indicateurs. L'ensemble de ces données reflète l'image la plus fidèle possible de la situation financière de la commune. Ces documents sont

publiés pour la première fois en annexe à la présentation des comptes 2023 à l'assemblée communale.  
Ils sont accessibles sur le site internet de la commune.

**Marie-Claude Clerc**